

## Délibération n° 2024-01-25-006

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 25 janvier 2024

Objet : PRIME POUVOIR  
D'ACHAT

Rapporteur : Sébastien  
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :  
Madame Florence  
LHERMET

Date de convocation :  
20 janvier 2024

Nombre de délégués :

En exercice : 140  
Présents : 45  
Pouvoir : 3  
Votants : 48

Pour : 38  
Contre : 1 – (AMBLARD  
Patrick)  
Abstention : 1 –  
(BOISNAULT Christian)

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt janvier à dix heures en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Domaine de la Prade à Cébazat, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le comité syndical a de nouveau été convoqué le 25 janvier 2024 à dix huit heures, en application des articles L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en visioconférence.

Etaient présents les délégués suivants :

### Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, LHERMET Florence, COUDUN Laurent, DUCOING Guy, LECHEVALLIER Christine, OLIVAIN Thierry, BESSEYRE Fabien, DOMINGO Marcel, DURAND Jean-Paul, DUMAS Daniel, AMBLARD Patrick, FRUCHART Jean-Luc, COUPAT Sylvie, DEMAY André, NORE Michel, ARCHENY Danièle, PRADIER Alain, ROBIN Christian, SAVY Philippe, RAYNAUD Dominique, BOUYOUX Francis, GROSSHANS Michel, BOULLOT Bruno, BRUGIERE Eric, JARLIER Dominique, DUDYSK Philippe, PERCHE Serge, METZGER Pierre, DURANTIN Christian, GAUMY Francis, EGLI Eric, ROGER Christine, CLEMENT Jean-Marie, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, MIZOULE Lucie, HACHEMI-LANSON Nouredine, BARRASSON Bernard, LEVI ALVARES Luc, PONTRUCHER Bruno, BOISNAULT Christian, LOPEZ Argimiro, BAULAND Gisèle, JOURDY Isabelle, BARRAUD Pierre

**Pouvoirs :**

GUILLAUME Stéphane donne procuration à GOUTTEBEL Sébastien, AUBRY Jacques donne procuration à BAULAND Gisèle, BONNET Nicolas donne procuration à CHABRILLAT Rémi

**Secrétaire de séance :** Mme LHERMET

## PRIME POUVOIR D'ACHAT

Attribution aux agents du Territoire Energie du Puy de Dôme (TE63), d'une prime « pouvoir d'achat » exceptionnelle

Le décret 2023-702 du 31 juillet 2023 porte création d'une prime non récurrente visant à soutenir les revenus des agents publics aux salaires les plus modestes face à la conjoncture inflationniste l'inflation et à l'augmentation significative du coût de la vie de ces derniers mois. 3 conditions d'éligibilité :

- Être employé-e- au 1<sup>er</sup> janvier 2023
- Être en activité (salarié-e-) au 30 juin 2023
- Sur la période de référence courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, avoir un revenu salarial brut inférieur ou égale à 39 000 €.

La prime est constituée pour 7 tranches allant de 300 € à 800 € en fonction de la rémunération brute de l'agent.

Son montant est proratisé au temps travaillé (base temps complet de 1 820 heures sur 12 mois) pour la période de référence allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

Elle représente **TOTAL COUT de la PRIME PA = 2 992€**

Ce dispositif est instauré pour les personnels des fonctions publiques d'Etat et Hospitalière. Par équité de traitements liée aux statuts, les Collectivités Locales, qui bénéficient de l'autonomie d'administration, ont la possibilité de l'instaurer pour leurs agents sous réserve d'une décision de l'Assemblée Délibération.

**Avis du CST du 14/11/2023 : Favorable à l'unanimité**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL



territoire  
d'énergie  
PUY-DE-DÔME